

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : 5000049085

SÉRIE DE QUESTIONS ET RÉPONSES – 003

Q5. Est-il possible d'obtenir une prolongation d'une semaine? Nous devons communiquer avec des clients pour leur demander d'agir à titre de références, et de nombreux clients sont en vacances.

R5. Nous reporterons la date de clôture au 20 septembre 2022 à 14 h (HAE). Voir la modification 003 à la DOC

Q6. La DOC indique que tous les frais de déplacement et de subsistance doivent être inclus dans le taux ferme tout compris, et que le Canada ne paiera pas les frais de déplacement et de subsistance, y compris les frais de déménagement, engagés par l'offrant ou les employés proposés par l'offrant pour exécuter les travaux.

Seules les références du volet 3 sont présentées dans des séances « virtuelles ». Pour les volets 1, 2 et 4 (où une rétroaction individuelle avec le ou la candidat-e pourrait être nécessaire), pouvons-nous présumer que ces services peuvent être fournis de façon virtuelle également? Sinon, est-ce possible de savoir le nombre de séances de coaching et leur lieu ainsi que, pour les personnes nécessitant un coaching, la proportion de celles qui se trouvent dans la RCN et de celles qui se trouvent dans d'autres lieux?

R6. La section 11.0 *Lieu des travaux* établit les lieux de travail possibles pour chaque volet. Il est à prévoir que la majorité des travaux se feront de façon virtuelle.

11. LIEU DES TRAVAUX

Le travail peut s'effectuer selon différentes méthodes et dans différents lieux :

- MS Teams/Zoom
- En personne
- Par téléphone
- Par courriel
- Sur le site de la CCSN*
- Hors site
- Vidéoconférence

Q7. Dans le volet 4, aux termes du critère O4.1, des outils d'évaluation sont énoncés, et le critère demande aux offrants de démontrer qu'ils offrent une ou plusieurs des évaluations énumérées. Pour être certains de bien comprendre, si un offrant offre le test de jugement situationnel, mais pas l'inventaire de personnalité de Hogan, il ne sera pas jugé non-conforme.

R7. C'est exact. Un offrant doit démontrer à la clôture de la DOC qu'il possède l'expérience requise de l'administration d'au moins une des évaluations énumérées.

Q8. Aux termes du critère O4.2, bien que nous puissions expliquer la « méthode globale » que nous utilisons pour vérifier la validité/fiabilité et les effets néfastes, nous comptons plutôt fournir des sections du manuel technique de l'un des tests. Ces sections expliquent précisément de quelle façon les propriétés de ces tests psychométriques ont été obtenues et elles offrent des données réelles à l'égard des coefficients de validité (un ou plusieurs types), des coefficients de fiabilité (un ou plusieurs types) et des résultats relatifs aux effets néfastes des tests. Nous souhaitons savoir si le fait de fournir ces sections est acceptable ou si la CCSN ne veut qu'une description de notre « méthode globale », ce que nous pouvons présenter sans problème.

R8. À la clôture de la DOC, seule la méthode générale est exigée. Pour démontrer qu'il respecte cette exigence, l'offrant doit fournir les renseignements suivants :

Au moins un des éléments suivants :

- Validité des critères
- Validité prédictive
- Validité concurrente
- Validité convergente
- Toute autre mesure pertinente de la validité de l'instrument

ET

Au moins un des éléments suivants :

- Fiabilité du test/de la reprise du test
- Coefficient d'objectivité
- Toute autre mesure pertinente de la fiabilité de l'instrument

ET

Au moins un des éléments suivants :

- Toute donnée disponible sur l'incidence négative
- Expliquer comment les répercussions seront atténuées

Q9. À la Partie 5 – Attestations et Renseignements Supplémentaires, section 5.3.10 Volet 4 – Évaluations.

La CCSN peut demander à l'offrant des renseignements pour démontrer la validité et la fiabilité de l'une ou l'autre des évaluations. Voici certains renseignements qui pourraient être exigés :

- Validité des critères
- Validité prédictive
- Validité concurrente
- Validité convergente
- Toute autre mesure pertinente de la validité de l'instrument
- Fiabilité du test/de la reprise du test
- Coefficient d'objectivité
- Toute autre mesure pertinente de la fiabilité de l'instrument
- Toute donnée disponible sur l'incidence négative
- Expliquer comment les répercussions seront atténuées

Nous souhaitons simplement vérifier que nous avons bien compris : Est-ce exact que nous pouvons fournir les données sur la validité/fiabilité et les effets néfastes seulement si la CCSN en fait la demande?

R9. Ces renseignements peuvent être fournis pour une évaluation précise à tout moment par l'offrant après l'adjudication de l'offre à commandes, et non seulement à la demande de la CCSN. Ces renseignements peuvent être demandés par la CCSN pour aider à déterminer l'évaluation appropriée à une situation donnée.

Q10. Nous avons appris que le Programme de sécurité des contrats (PSC) de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) a pour nouvelle politique de mener des inspections de VOD seulement lorsque les fournisseurs sont choisis ou durant le processus d'appel d'offres. Est-ce exact qu'un fournisseur peut quand même présenter une offre à la CCSN sans attestation de VOD valide?

R10. Oui.

Q11. Est-ce exact que des diplômes d'études supérieures en psychologie industrielle/organisationnelle combinés à une accréditation et à un permis de pratique valide de l'Ordre des psychologues du Québec permettent de respecter le critère O1.1 (page 23)?

R11. Aux fins des critères O1.1 et O2.1, nous accepterons une accréditation de psychologue délivrée par une province canadienne. Voir la modification 003 à la DOC.